

LISTES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE GUISSÉNY SÉANCE DU 13 AVRIL 2023

Date du Conseil Municipal	Numéro de la délibération	Objet	Vote du Conseil Municipal
13 avril 2023	CM/23-0401	Informations sur les délégations du Conseil Municipal au maire	
13 avril 2023	CM/23-0402_1	Fonds départemental de sécurité routière - Appel à projet pour la répartition du produit des amendes de police du Conseil Départemental du Finistère - Année 2023	unanimité des membres présents ou représentés 17 voix "pour"
13 avril 2023	CM/23-0402_2	Actions de l'Etat - Plan départemental d'actions de sécurité routière 2023 - Appel à projets - Transports, déplacements et sécurité routière	
13 avril 2023	CM/23-0403	Animation du site Natura 2000 pour 2023	unanimité des membres présents ou représentés 17 voix "pour"
13 avril 2023	CM/23-0404	Contrat de projet pour le dossier de classement en réserve naturelle régionale et rédaction du document unique de gestion	unanimité des membres présents ou représentés 17 voix "pour"
13 avril 2023	CM/23-0405	Reprise de résultat de l'exercice 2022 pour le budget du Noguel	unanimité des membres présents ou représentés 17 voix "pour"
13 avril 2023	CM/23-0406	Budget 2023 - lotissement du Noguel	unanimité des membres présents ou représentés 17 voix "pour"
13 avril 2023	CM/23-0407	Affectation des résultats de l'exercice 2022 pour le budget principal	unanimité des membres présents ou représentés 17 voix "pour"
13 avril 2023	CM/23-0408	Fiscalité 2023 - fixation des taux d'imposition	unanimité des membres présents ou représentés 17 voix "pour"
13 avril 2023	CM/23-0409	Neutralisation des amortissements de subventions d'équipement versées	unanimité des membres présents ou représentés 17 voix "pour"
13 avril 2023	CM/23-0410	Budget primitif 2023 de la commune	unanimité des membres présents ou représentés 17 voix "pour"
13 avril 2023	CM/23-0411		unanimité des membres présents ou représentés 17 voix "pour"
13 avril 2023	CM/23-0412	Adhésion à la mise en concurrence par le CDG 29	unanimité des membres présents ou représentés 17 voix "pour"

Pour information affaires diverses :

Affichage en mairie le 19/04/2023 Diffusion sur le bulletin d'informations communales du 21/04/2023 Diffusion sur le site internet le 19/04/2023

Affiché le 19/04/2023

ID: 029-212900773-20230413-CM23_04001-DE



Date de mise en ligne: 19/04/2023

Finistère Pen-Ar-Bed Tél / Pellg : 02 98 25 61 07

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE GUISSÉNY N°CM/23-04001

Date d'envoi de la convocation : 07 Avril 2023

Nombre de membres en exercice = 17 Présents = 15 Votants = 17

RÉUNION DU 13 avril 2023

Informations sur les délégations du Conseil Municipal au maire

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Raphaël RAPIN, maire.

Étaient présents: Jean Louis BONDU, Jean-Yves BRAMOULLÉ, Herveline CABON, Christine DOISNEAU, Renée GALL, Jérémy JAFFRES, Jean-Claude LE BIDEL, Maud LE QUÉRÉ, Gérard LE GUEN, Marie-Michelle LORGERÉ, Valérie NIVEZ, Joël PASCOËT, Raphaël RAPIN, Jean-Yves ROUDAUT, Gwendoline VLAEMYNCK formant la majorité des membres en exercice.

<u>Excusés et représentés</u> : Laurence GUERINET donnant pouvoir à Renée GALL et Mickaël CONQ donnant procuration à Herveline CABON,

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales. Monsieur Gérard LE GUEN a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Monsieur Raphaël RAPIN, le maire, rappelle à l'Assemblée, que par délibération en date du 24 juin 2020, complétée par la délibération du 21 mai 2021, le Conseil Municipal lui a donné délégation dans différents domaines, conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Conformément à l'article L2122-23 du même code, le maire informe l'assemblée des décisions prises dans le cadre de cette délégation :

FOURNISSEURS	OBJET	нт	TTC
SALOMELMAR	Mobilier salle du conseil	1350.32 €	1620.38€
MCP BRAMOULLE	Bardage bois accueil camping	2442.69 €	2931.23 €
MCP BRAMOULLE	Portes accueil camping	7182.93 €	8619.52€
MCP BRAMOULLE	Menuiseries accueil camping	4414.68 €	5297.62€
PAYSAGES D'IROISE Terrasse camping		15470.75€	18564.90€
30			37033.65 €

Le conseil municipal en prend note.

À Guissény, le 13/04/2023 Pour extrait conforme au registre,

> Le maire, Raphaël RAPIN

Date de mise en ligne: 19/04/2023

Envoyé en préfecture le 17/04/2023 Reçu en préfecture le 17/04/2023 Affiché le 19/04/2023

ID: 029-212900773-20230413-CM23_04002_1-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE GUISSÉNY

N°CM/23-04002-1

Date d'envoi de la convocation : 07 Avril 2023

Nombre de membres en exercice = 17 Présents = 15 Votants = 17

RÉUNION DU 13 avril 2023

Fonds départemental de sécurité routière - appel à projet pour la répartition du produit des amendes de police du Conseil Départemental du Finistère - Année 2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Raphaël RAPIN, maire.

<u>Étaient présents</u>: Jean Louis BONDU, Jean-Yves BRAMOULLÉ, Herveline CABON, Christine DOISNEAU, Renée GALL, Jérémy JAFFRES, Jean-Claude LE BIDEL, Maud LE QUÉRÉ, Gérard LE GUEN, Marie-Michelle LORGERÉ, , Valérie NIVEZ, Joël PASCOËT, Raphaël RAPIN, Jean-Yves ROUDAUT, Gwendoline VLAEMYNCK formant la majorité des membres en exercice.

<u>Excusés et représentés</u> : Laurence GUERINET donnant pouvoir à Renée GALL et Mickaël CONQ donnant pouvoir à Herveline CABON

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales. Monsieur Gérard LE GUEN a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Monsieur Gérard LE GUEN, adjoint au Maire, informe l'assemblée qu'en application de l'article R 2334-11 du Code général des Collectivités Territoriales, le Département est compétent pour répartir le produit des amendes de police relatives à la circulation routière au titre de l'exercice 2022, au profit des communes et groupements de communes inférieurs à 10 000 habitants dotés de la compétence voirie.

Pour 2023, le conseil départemental souhaite mobiliser plus efficacement le produit des amendes de police au profit d'un Fonds départemental de sécurité routière, via un appel à projets relatif à des travaux de voirie effectués en 2023 pour :

- la sécurité des cyclistes (aménagements cyclables, séparation des flux, zones apaisées, chaussées à voies centrales banalisées, ...);
- la sécurité des piétons et des personnes à mobilité réduite (cheminements piétons, mise en accessibilité de l'espace public, ...) ;
- la sécurité des riverains (dispositifs d'apaisement des vitesses, zones 20 ou 30, radars pédagogiques, ...);
- la sécurité des usagers des transports en commun (aménagement et accessibilité des arrêts de transports en commun, ...) ;

Afin de répartir cette enveloppe, une sélection sera faite et les projets bénéficieront d'une subvention adaptée, comprise entre 1 000 € et 20 000 €.

Monsieur Gérard LE GUEN, adjoint au Maire, souhaite présenter un dossier afin d'inscrire un projet de travaux pour la sécurisation routière en réponse à l'appel à projets du Conseil départemental du Finistère du 2 mars 2023 pour pouvoir bénéficier d'un financement dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police - Année 2023.

Monsieur Gérard LE GUEN, adjoint au Maire, rapporteur entendu,

Date de mise en ligne: 19.04.23

Envoyé en préfecture le 17/04/2023 Reçu en préfecture le 17/04/2023

Affiché le 19.04-2023

ID: 029-212900773-20230413-CM23_04002_1-DE

DÉLIBÉRATION

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 17 voix pour :

<u>Article 1</u>: Donne un accord pour la constitution d'un dossier afin d'inscrire un projet de travaux pour la sécurisation routière en réponse à l'appel à projet du Conseil départemental du Finistère du 2 mars 2023 pour pouvoir bénéficier d'un financement dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police - Année 2023.

<u>Article 2</u>: Dit que cette demande de subvention au titre du produit des amendes de police 2023 concernera les projets suivants :

- Projet N° 1: Liaison GR 34 vers le lotissement du Quillimadec
- <u>Projet N° 2</u> : Liaison piétonne entre la route de Kerlouan et la rue de Béthanie
- Projet N° 3 : Création de stationnement PMR devant la bibliothèque
- Projet N° 4 : Création de stationnement PMR devant la Maison Communale
- Projet N° 5: Achat de deux radars pédagogiques mobiles

À Guissény, le 13/04/2023 Pour extrait conforme au registre,

> Le maire, Raphaël RAPIN

Date de mise en ligne: 19/04/2023

Envoyé en préfecture le 17/04/2023 Reçu en préfecture le 17/04/2023

Affiché le 19/04/2023

ID: 029-212900773-20230413-CM23_04002_2-DE



Tél / Pellg : 02 98 25 61 07

EXTRAIT DU REGISTRE DES <u>DÉLIBÉRATIONS</u> <u>DU CONSEIL MUNICIPAL DE GUISSÉNY</u>

N°CM/23-04002-2

Date d'envoi de la convocation : 07 Avril 2023

Nombre	de	membres
en exercice		= 17
Présents		= 15
Votants		= 17

RÉUNION DU 13 avril 2023

Actions de l'Etat - Plan départemental d'actions de sécurité routière 2023 – Appel à projets Transports, déplacements et sécurité routière

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Raphaël RAPIN, maire. Étaient présents: Jean Louis BONDU, Jean-Yves BRAMOULLÉ, Herveline CABON, Christine DOISNEAU, Renée GALL, Jérémy JAFFRES, Jean-Claude LE BIDEL, Maud LE QUÉRÉ, Gérard LE GUEN, Marie-Michelle LORGERÉ, , Valérie NIVEZ, Joël PASCOËT, Raphaël RAPIN, Jean-Yves ROUDAUT, Gwendoline VLAEMYNCK formant la majorité des membres en exercice.

<u>Excusés et représentés</u>: Laurence GUERINET donnant pouvoir à Renée GALL et Mickaël CONQ donnant pouvoir à Herveline CABON

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales. Monsieur Gérard LE GUEN a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Monsieur Gérard LE GUEN, adjoint au Maire, informe l'assemblée que les communes sont sollicitées par la Prefecture dans le cadre de l'actions de l'Etat, et plus particulièrement sur le plan départemental d'actions de sécurité routière 2023 au travers de l'appel à projets « Transports, déplacements et sécurité routière »

Dans le cadre des travaux communaux programmés en 2023, qui ont pris en compte les enjeux suivants :

- la sécurité des cyclistes (aménagements cyclables, séparation des flux, zones apaisées, chaussées à voies centrales banalisées, ...);
- la sécurité des piétons et des personnes à mobilité réduite (cheminements piétons, mise en accessibilité de l'espace public, ...);
- la sécurité des riverains (dispositifs d'apaisement des vitesses, zones 20 ou 30, radars pédagogiques, ...);
- la sécurité des usagers des transports en commun (aménagement et accessibilité des arrêtts de transports en commun, ...);

Monsieur Gérard LE GUEN, adjoint au Maire, souhaite présenter un dossier afin d'inscrire un projet de travaux pour la sécurisation routière en réponse à l'appel à projets. Le contenu du dossier proposé est :

- Projet N° 1 : Liaison GR 34 vers le lotissement du Quillimadec
- <u>Projet N° 2</u> : Liaison piétonne entre la route de Kerlouan et la rue de Béthanie
- Projet N° 3 : Création de stationnement PMR devant la bibliothèque
- Projet N° 4 : Création de stationnement PMR devant la Maison Communale
- Projet N° 5 : Achat de deux radars pédagogiques mobiles

Date de mise en ligne: 1904.23

Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Affiché le 19.04.23

ID: 029-212900773-20230413-CM23_04002_2-DE

Monsieur Gérard LE GUEN, adjoint au Maire, rapporteur entendu,

DÉLIBÉRATION

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 17 voix pour :

<u>Article 1</u>: Donne un accord pour la constitution d'un dossier afin d'inscrire un projet de travaux pour la sécurisation routière en réponse à l'appel à « **Transports**, **déplacements et sécurité routière »**

Article 2 : Dit que cette demande de subvention concernera les projets suivants :

- Projet N° 1: Liaison GR 34 vers le lotissement du Quillimadec
- <u>Projet N° 2</u> : Liaison piétonne entre la route de Kerlouan et la rue de Béthanie
- Projet N° 3 : Création de stationnement PMR devant la bibliothèque
- Projet N° 4 : Création de stationnement PMR devant la Maison Communale
- Projet N° 5: Achat de deux radars pédagogiques mobiles

À Guissény, le 13/04/2023 Pour extrait conforme au registre,

> Le maire, Raphaël RAPIN

Date de mise en ligne: 19/04/2023

Envoyé en préfecture le 17/04/2023 Reçu en préfecture le 17/04/2023

Affiché le 19/04/2023

ID: 029-212900773-20230413-CM23 04003-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE GUISSÉNY N° CM/23-04003

Date d'envoi de la convocation : 07 Avril 2023

Nombre de membres

en exercice = 17

Présents = 15

Votants = 17

RÉUNION DU 13 AVRIL 2023 Animation du site Natura 2000 pour 2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Raphaël RAPIN, maire.

Étaient présents : Jean Louis BONDU, Jean-Yves BRAMOULLÉ, Herveline CABON, Christine DOISNEAU, Renée GALL, Jérémy JAFFRES, Jean-Claude LE BIDEL, Maud LE QUÉRÉ, Gérard LE GUEN, Marie-Michelle LORGERÉ, Valérie NIVEZ, Joël PASCOËT, Raphaël RAPIN, Jean-Yves ROUDAUT, Gwendoline VLAEMYNCK formant la majorité des membres en exercice.

Excusés et représentés : Laurence GUERINET donnant pouvoir à Renée GALL et Mickaël CONQ donnant pouvoir à Herveline CABON

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales. Monsieur Gérard LE GUEN a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

EXPOSÉ DES MOTIFS

La ville de Guissény a été désignée structure porteuse en charge de l'animation du document d'objectifs sur le site Natura 2000 n° FR5300043 GUISSENY. À ce titre, elle peut bénéficier d'une aide de la Région Bretagne et de l'Union européenne au travers le fonds européen de développement régional (FEDER). Lors des précédentes programmations de fonds européens, l'animation et les actions pour le site Natura 2000 était soutenu par l'État et par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER).

Les modalités de la demande d'aide avec le FEDER évolue mais la contribution nationale (part Région) demeure sensiblement équivalente aux années précédentes; la contrepartie en fonds FEDER est quant à elle de 60 %. L'autofinancement apporté par la commune et contribuant à l'animation du site Natura 2000 permet également d'appeler des fonds FEDER.

En 2017 et 2018, un travail d'évaluation du Document d'objectifs (DOCOB) a été mené à Guissény dans le cadre d'une expérimentation régionale pilotée par La Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de Bretagne et accompagnée par le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA). Afin d'évaluer l'effet des actions et faire l'état des lieux sur la conservation des milieux, l'actualisation de la cartographie des habitats naturels a été lancée en 2019. Le travail de cartographie mené en régie avec l'appui et la validation scientifique du conservatoire botanique national de Brest a été répartie sur trois années. La carte et l'analyse des données vont être finalisées en 2023.

La nouvelle carte des habitats est un élément central pour définir les enjeux de conservation sur le site et les actions à mener pour les préserver. La carte et l'évaluation menée sur le DOCOB doivent ouvrir la voie à un nouveau plan de gestion. Le projet de classement en réserve naturelle régionale nécessite également de préciser les enjeux. Il est probable qu'un document unique de gestion soit élaboré, valant à la fois pour le site Natura 2000, la Réserve naturelle et les terrains du Conservatoire du Littoral. La définition des enjeux spécifiques liés à Natura 2000 devra donc s'articuler avec les réflexions sur le projet de réserve naturelle.

Pour 2023, le contenu de la mission, les résultats attendus ainsi que les financements dédiés de la Région Bretagne et de l'Union Européenne pour conduire cette mission feront l'objet d'une convention entre la Région Bretagne (autorité de gestion compétente) et la Commune de Guissény.



Envoyé en préfecture le 17/04/2023 Reçu en préfecture le 17/04/2023 Affiché le 19.04.2023

ID: 029-212900773-20230413-CM23_04003-DE

Les missions prévues pour l'exercice 2023 :

- 1. Informer sur la mise en œuvre de la démarche Natura 2000 ;
- 2. Solder les contrats Natura 2000 de la programmation précédente; Mettre en œuvre les nouveaux contrats Natura 2000 pâturage; Accompagner des agriculteurs pour la contractualisation des Mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) dans le cadre du nouveau PAEC;
- 3. Assurer les missions administratives liées à Natura 2000 (secrétariat, gestion financière);
- 4. Intégrer dans le système d'information géographique (SIG) et gérer toutes les nouvelles informations socioéconomiques, foncières, gestion, etc...;
- 5. Réaliser et coordonner des études et suivis scientifiques : cartographie des habitats, suivis espèces, coordination du suivi sédimentaire des dunes, etc. ;
- 6. Informer sur l'avancement de la démarche à destination des services de l'Etat concernés et de la Région ;
- 7. Contribuer à l'identification des programmes de projets soumis à évaluation d'incidence ;
- 8. Contribuer à la vie du réseau des chargé.e.s de mission Natura 2000 ;
- 9. Évaluation de la mise en œuvre du document d'objectifs (DOCOB) : finaliser le bilan DOCOB ; Entamer la définition des enjeux sur la base de la nouvelle carte d'habitats ;
- 10. Participer à la préparation du comité de pilotage, et le cas échéant des commissions thématiques ;
- 11. Proposer un programme d'activité pour l'exercice suivant.

Les résultats attendus en fin d'exercice :

- 1. Mise en place et suivi de contrats Natura 2000, des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)
- 2. Communication, information autour de Natura 2000
- 3. Bilan d'évaluation du Document d'Objectifs (DOCOB)
- 4. Nouvelle carte des habitats naturels
- 5. Bilan d'activités.

Sous réserve d'obtention du soutien financier complémentaire pour l'animation du site, le montant prévisionnel du projet est de 40 204,46 € et se répartit (à titre indicatif) ainsi :

Synthèse montant prévisionnel du projet / Postes de dépenses	Montant supporté en €
Prestations de service	0,00
Frais professionnels	966,46
Frais de formation	0,00
Frais de personnel	34 120,00
Achats prévisionnels	0,00
Frais de structure (taux forfaitaire 15 % frais de personnel)	5 118,00
TOTAL PROJET	40 204,46

Plan de financement / Financeurs sollicités	Montant en €
État	0,00
Union Européenne (60%) - FEDER	24 122,68
Région (34,24%)	13 767,75
Département	0,00
Agences de l'eau	0,00
Autre (précisez) :	0,00
Auto financement (5,76%)	2 314,03
TOTAL PROJET	40 204,46

Pour 2023, le volume horaire annuel prévu consacré à l'animation du site Natura 2000 est de 1 000 heures (sur la base des coûts simplifiés obligatoires) réparties entre le chargé de mission Natura 2000 titulaire et la chargée de mission en CDD de projet.

Date de mise en ligne: 19.04.23

Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Affiché le 1904 2023

ID: 029-212900773-20230413-CM23_04003-DE

Les dotations financières s'élèvent à 40 204,46 € et la part d'autofinancement à 2 314,03 €. Monsieur Joël PASCOËT, Rapporteur, entendu,

DÉLIBÉRATION

Vu le code général des collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal, après délibération, décide, par 17 voix pour :

<u>Article 1</u>: de valider le plan de financement pour l'animation du site Natura 2000 pour l'année 2023 et de renouveler ainsi l'engagement de la commune en tant qu'opérateur Natura 2000 sur le site Natura 2000 n°FR5300043;

<u>Article 2</u>: d'autoriser monsieur le maire à solliciter, au nom et pour le compte de la ville de Guissény, les financements auprès du Conseil régional de Bretagne dans le cadre de l'appel à projet régional.

À Guissény, le 13/04/2023 Pour extrait conforme au registre,

> Le maire, Raphaël RAPIN

Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Affiché le 19/04/2023

ID: 029-212900773-20230413-CM23_04004-DE



Date de mise en ligne: 19/04/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE GUISSÉNY N°CM/23-04004

Date d'envoi de la convocation : 07 Avril 2023

Nombre de membres en exercice = 17 Présents = 15 Votants = 17

RÉUNION DU 13 AVRIL 2023

Contrat de projet pour le dossier de classement en réserve naturelle régionale et rédaction du document unique de gestion

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Raphaël RAPIN, maire.

<u>Étaient présents</u>: Jean Louis BONDU, Jean-Yves BRAMOULLÉ, Herveline CABON, Christine DOISNEAU, Renée GALL, Jérémy JAFFRES, Jean-Claude LE BIDEL, Maud LE QUÉRÉ, Gérard LE GUEN, Marie-Michelle LORGERÉ, Mickaël CONQ, Valérie NIVEZ, Joël PASCOËT, Raphaël RAPIN, Jean-Yves ROUDAUT, Gwendoline VLAEMYNCK formant la majorité des membres en exercice.

<u>Excusés et représentés</u> : Laurence GUERINET donnant pouvoir à Renée GALL : Laurence GUERINET donnant pouvoir à Renée GALL et Mickaël CONQ donnant pouvoir à Herveline CABON

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales. Monsieur Gérard LE GUEN a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

EXPOSÉ DES MOTIFS

A l'issue de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) « nouvelles réserves naturelles régionales » lancé par le Conseil régional de Bretagne, la candidature de la commune a été retenue et le résultat officialisé en avril 2022.

Avec l'accompagnement technique et financier du Conseil régional, la commune a débuté à l'automne 2022 la démarche de classement en réserve naturelle régionale - espace remarquable de Bretagne. Une technicienne a été recrutée pour 6 mois en renfort de septembre 2022 à février 2023. Le COPIL de lancement, le premier COTECH et le premier groupe de travail, ont eu lieu respectivement en octobre 2022, janvier et février 2023.

La démarche d'animation est actuellement en pause. L'ensemble de la démarche locale (réunions avec acteurs et usagers, rencontres des propriétaires, dossiers administratifs et scientifiques, etc.) couvrant environ une année, le dépôt de dossier ne se fera probablement pas avant la fin du premier semestre 2024.

Par ailleurs, la cartographie des habitats du site Natura 2000 est en cours de finalisation. La nouvelle carte et les analyses vont constituer un socle pour finaliser l'évaluation des actions menées depuis 20 ans et définir les orientations de gestion à venir.

Il est envisagé de rédiger un document unique de gestion assurant les fonctions à la fois de nouveau document d'objectifs Natura 2000 et de plan de gestion pour la réserve naturelle. La rédaction d'un tel document et la concertation associée couvre généralement plus d'une année également.

Les missions principales confiées seront ainsi les suivantes :

- Animer la démarche de classement en RNR
- Participer à la rédaction du document unique de gestion
- Mener des suivis d'espèces et d'habitats
- Participer aux autres tâches du service environnement

Envoyé en préfecture le 17/04/2023 Reçu en préfecture le 17/04/2023 Affiché le 49.0 (4. 2023

ID : 029-212900773-20230413-CM23_04004-DE

Date de mise en ligne : 19.04.23

Afin de mener ces missions, il est proposé de recruter un e technicien ne en contrat de projet pour une durée de 3 ans. Cette période sera mise à profit également pour réfléchir à la structuration du service environnement. Les projets de classement en réserve naturelle et de création d'une maison de site, l'assermentation au minimum d'un agent, etc ... nécessitent en effet de définir le fonctionnement futur du service environnement et des agents qui s'y rattacheront de façon pérenne.

Il est demandé à l'assemblée délibérante de créer le CDD de projet pour une durée de 3 ans à temps complet (35/35èmes).

Joël PASCOËT, rapporteur entendu,

DÉLIBÉRATION

Le Conseil Municipal, après délibération, décide, par 17 voix pour :

Article 1 : De créer un contrat de projet pour une durée de 3 ans à temps complet (35/35èmes) à partir du 1^{er} juin 2023,

Article 2 : D'autoriser le maire a publié l'offre et de procéder au recrutement,

Article 3: D'autoriser le maire à modifier le tableau des emplois,

Article 4 : D'autoriser le maire a sollicité les diverses instances du CDG afin d'obtenir leur avis,

À Guissény, le 13/04/2023 Pour extrait conforme au registre,

> Le maire, Raphaël RAPIN

Envoyé en préfecture le 18/04/2023 Reçu en préfecture le 18/04/2023

Affiché le 19/04/2023

ID: 029-212900773-20230413-CM23_04005-DE



Tél / Pellg : 02 98 25 61 07

EXTRAIT DU REGISTRE DES <u>DÉLIBÉRATIONS</u> <u>DU CONSEIL MUNICIPAL DE GUISSÉNY</u> N°CM/23-04005

Date d'envoi de la convocation: 07 Avril 2023

Nombre	de	membres
en exercice		= 17
Présents		= 15
Votants		= 17

RÉUNION DU 13 AVRIL 2023

Reprise du résultat de l'exercice 2022 pour le budget du Noguel

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Raphaël RAPIN, maire.

Étaient présents: Jean Louis BONDU, Jean-Yves BRAMOULLÉ, Herveline CABON, Christine DOISNEAU, Renée GALL, Jérémy JAFFRES, Jean-Claude LE BIDEL, Maud LE QUÉRÉ, Gérard LE GUEN, Marie-Michelle LORGERÉ, Valérie NIVEZ, Joël PASCOËT, Raphaël RAPIN, Jean-Yves ROUDAUT, Gwendoline VLAEMYNCK formant la majorité des membres en exercice.

<u>Excusés et représentés</u> : Laurence GUERINET donnant pouvoir à Renée GALL et Mickaël CONQ donnant pouvoir à Herveline CABON,

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales. Monsieur Gérard LE GUEN a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Monsieur Raphaël RAPIN, le maire, rappelle qu'il n'y a pas d'affectation du résultat sur les budgets lotissements Le CFU du Noguel laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 33 314.81 € et de 75 674.98 € en investissement.

Monsieur Raphaël RAPIN, le maire, rapporteur, entendu;

Considérant l'avis de la commission des finances du 06/04/2023,

DÉLIBÉRATION

Le conseil municipal décide par 17 voix « pour »

Article 1: La reprise de ces montants tant en fonctionnement qu'en investissement.

À Guissény, le 13/04/2023 Pour extrait conforme au registre,

> Le maire, Raphaël RAPIN

Envoyé en préfecture le 18/04/2023

Reçu en préfecture le 18/04/2023

Affiché le 19/04/2023

ID: 029-212900773-20230413-2023_BP_NOGUEL-BF



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE GUISSÉNY N°CM/23-04006

Date d'envoi de la convocation : 07 Avril 2023

 Nombre
 de
 membres

 en exercice
 = 17

 Présents
 = 16

 Votants
 = 17

RÉUNION DU 13 AVRIL 2023

Budget 2023: « lotissement du NOGUEL »

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Raphaël RAPIN, maire.

Étaient présents: Jean Louis BONDU, Jean-Yves BRAMOULLÉ, Herveline CABON, Christine DOISNEAU, Renée GALL, Jérémy JAFFRES, Jean-Claude LE BIDEL, Maud LE QUÉRÉ, Gérard LE GUEN, Marie-Michelle LORGERÉ, Valérie NIVEZ, Joël PASCOËT, Raphaël RAPIN, Jean-Yves ROUDAUT, Gwendoline VLAEMYNCK formant la majorité des membres en exercice.

<u>Excusés et représentés</u> : Laurence GUERINET donnant pouvoir à Renée GALL et Mickaël CONQ donnant pouvoir à Herveline CABON,

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales. Monsieur Gérard LE GUEN a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Monsieur Raphaël RAPIN, le maire, informe l'assemblée que la commission de finances, réunie le 6 avril 2022, propose d'établir le budget prévisionnel du « lotissement du NOGUEL » comme suit :

Section de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à la somme de 591 632.33€ pour un montant de dépenses de 579 710.00€, la section de fonctionnement présente un sur équilibre de 11 922.33 €.

Section d'investissement :

Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à la somme de 504 325.02 €.

Monsieur Raphaël RAPIN, le maire, rapporteur, entendu;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable, nomenclature M57;

DÉLIBÉRATION

Le conseil municipal décide par 17 voix « pour »

Article 1: D'adopter les montants du budget prévisionnel 2023 du « lotissement du NOGUEL » comme suit :

- Section de fonctionnement en sur équilibre, avec en recette 591 632.33 € et en dépenses 579 710.00€;
- Section d'investissement à l'équilibre à hauteur de 504 325.02 €.

À Guissény, le 13/04/2023

Pour extrait conforme au registre,

Le maire, Raphaël RAPIN Le secrétaire de séance

Gérard LE GUEN

Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Affiché le 19/04/2023

ID: 029-212900773-20230413-CM23_04007-DE



Pen-Ar-Bed
Tel / Pellg: 02 98 25 61 07

EXTRAIT DU REGISTRE DES <u>DÉLIBÉRATIONS</u> <u>DU CONSEIL MUNICIPAL DE GUISSÉNY</u>

N°CM/23-04007

Date d'envoi de la convocation : 07 Avril 2023

Nombre de membres en exercice = 17 Présents = 15 Votants = 17

RÉUNION DU 13 AVRIL 2023

Affectation des résultats de l'exercice 2022 pour le budget principal

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Raphaël RAPIN, maire.

Étaient présents: Jean Louis BONDU, Jean-Yves BRAMOULLÉ, Herveline CABON, Christine DOISNEAU, Renée GALL, Jérémy JAFFRES, Jean-Claude LE BIDEL, Maud LE QUÉRÉ, Gérard LE GUEN, Marie-Michelle LORGERÉ, Valérie NIVEZ, Joël PASCOËT, Raphaël RAPIN, Jean-Yves ROUDAUT, Gwendoline VLAEMYNCK formant la majorité des membres en exercice.

<u>Excusés et représentés</u> : Laurence GUERINET donnant pouvoir à Renée GALL et Mickaël CONQ donnant pouvoir à Herveline CABON,

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales. Monsieur Gérard LE GUEN a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Monsieur Raphaël RAPIN, le maire, rappelle à l'assemblée que selon l'instruction budgétaire et comptable, nomenclature M57, l'assemblée délibérante doit affecter le résultat de l'exercice.

L'affectation du résultat de fonctionnement doit au moins couvrir le besoin de financement de la section d'investissement de N-1.

Le besoin de financement de la section d'investissement est le cumul du résultat d'investissement de clôture, soit un déficit de €, et du solde des restes à réaliser soit 252 839.92 €

Il convient donc d'affecter au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » un montant de 252 839.92 € couvrant ainsi le besoin de financement de la section d'investissement, le solde est reporté en fonctionnement, soit 991 904.52 €

Monsieur Raphaël RAPIN, le maire, rapporteur, entendu;

Considérant l'avis de la commission des finances du 06/04/2023.

DÉLIBÉRATION

Le conseil municipal décide par 17 voix « pour »

<u>Article 1</u>: D'affecter au budget communal 2023, 252 839.92 € compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » et le solde au 002 « Résultat de fonctionnement reporté » soit 991 904.52 €.

À Guissény, le 13/04/2023 Pour extrait conforme au registre,

> Le maire, Raphaël RAPIN

Envoyé en préfecture le 25/04/2023

Reçu en préfecture le 25/04/2023

Affiché le 25/04/2023

ID: 029-212900773-20230413-CM23_04008-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES <u>DÉLIBÉRATIONS</u> <u>DU CONSEIL MUNICIPAL DE GUISSÉNY</u>

N°CM/23-04008

Date d'envoi de la convocation : 07 Avril 2023

 Nombre
 de
 membres

 en exercice
 = 17

 Présents
 = 15

 Votants
 = 17

RÉUNION DU 13 AVRIL 2023

Fiscalité 2023 - Fixation des taux d'imposition

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Raphaël RAPIN, maire. Étaient présents: Jean Louis BONDU, Jean-Yves BRAMOULLÉ, Herveline CABON, Christine DOISNEAU, Renée GALL, Jérémy JAFFRES, Jean-Claude LE BIDEL, Maud LE QUÉRÉ, Gérard LE GUEN, Marie-Michelle LORGERÉ, Valérie NIVEZ, Joël PASCOËT, Raphaël RAPIN, Jean-Yves ROUDAUT, Gwendoline VLAEMYNCK formant la majorité des membres en exercice.

<u>Excusés et représentés</u>: Laurence GUERINET donnant pouvoir à Renée GALL et Mickaël CONQ donnant pouvoir à Herveline CABON,

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales. Monsieur Gérard LE GUEN a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Monsieur Raphaël RAPIN, le maire, rappelle à l'assemblée que, conformément à la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, le Conseil Municipal fixe chaque année les taux de la fiscalité directe locale dont le produit revient à la commune. La commission de Finances, suite à sa réunion du 6 avril 2023, propose le maintien des taux votés en 2022 pour les taxes foncières et en 2019 pour la taxe d'habitation.

Monsieur Raphaël RAPIN, le maire, rapporteur, entendu;

Considérant l'avis de la commission des Finances,

DÉLIBÉRATION

Le conseil municipal décide par 17 voix « pour »

<u>Article 1</u>: De maintenir les taux d'imposition 2023 au même niveau qu'en 2022 pour les taxes foncières et de 2019 pour la taxe d'habitation, soit :

Taxe foncière bâtie (TFB) : 36.88 %
Taxe foncière non bâtie (TFNB) : 45.20 %

Taxe d'habitation (TH): 16.69 %

À Guissény, le 13/04/2023

Pour extrait conforme au registre,

Le maire, Raphaël RAPIN*r* Le secrétaire de séance Gérard LE GUEN

Délibération n°CM/23-04008

1

Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Affiché le 19/04/2023

ID: 029-212900773-20230413-CM23_04009-DE



Finistère Pen-Ar-Ged Tél / Pellg : 02 98 25 61 07

EXTRAIT DU REGISTRE DES <u>DÉLIBÉRATIONS</u> <u>DU CONSEIL MUNICIPAL DE GUISSÉNY</u>

N°CM/23-04009

Date d'envoi de la convocation : 07 Avril 2023

Nombre de membres en exercice = 17 Présents = 15 Votants = 17

RÉUNION DU 13 AVRIL 2023

Neutralisation des amortissements de subventions d'équipement versées

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Raphaël RAPIN, maire.

Étaient présents: Jean Louis BONDU, Jean-Yves BRAMOULLÉ, Herveline CABON, Christine DOISNEAU, Renée GALL, Jérémy JAFFRES, Jean-Claude LE BIDEL, Maud LE QUÉRÉ, Gérard LE GUEN, Marie-Michelle LORGERÉ, Valérie NIVEZ, Joël PASCOËT, Raphaël RAPIN, Jean-Yves ROUDAUT, Gwendoline VLAEMYNCK formant la majorité des membres en exercice.

<u>Excusés et représentés</u>: Laurence GUERINET donnant pouvoir à Renée GALL et Mickaël CONQ donnant pouvoir à Herveline CABON,

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales. Monsieur Gérard LE GUEN a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Monsieur Raphaël RAPIN, le maire, rappelle que l'amortissement des subventions d'équipement versées est obligatoire. La neutralisation des amortissements permet par un jeu d'écriture comptable d'annuler l'impact des amortissements des subventions d'équipements versées afin notamment d'améliorer les marges financières en section de fonctionnement.

La neutralisation s'enregistre en dépense au compte 198 « Neutralisation des subventions d'équipement versées » et en recette au compte 77681 « Neutralisation des subventions d'investissement versées ». Pour l'année 2023, Monsieur Raphaël RAPIN, le maire, sollicite l'accord du conseil municipal pour neutraliser les amortissements de subventions d'équipement versées.

Monsieur Raphaël RAPIN, le maire, rapporteur, entendu;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable, nomenclature M57;

DÉLIBÉRATION

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés par 17 voix « pour » :

<u>Article 1</u>: De neutraliser l'intégralité des dotations aux amortissements de subventions d'équipement versées de l'exercice, soit 7 194 €.

À Guissény, le 13/04/2023

Pour extrait conforme au registre,

Le maire,

Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Affiché le 19/04/2023

ID: 029-212900773-20230417-COMMUNE_BP_2023-BF



Finistère Pen-Ar-Ged Tél∕Pellg : 02 98 25 61 07

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE GUISSÉNY

N°CM/23-04010

Date d'envoi de la convocation : 07 Avril 2023

Nombre	de	membres
en exercice		= 17
Présents		= 15
Votants		= 17

RÉUNION DU 13 AVRIL 2023

Budget primitif 2023 de la commune

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Raphaël RAPIN, maire.

Étaient présents: Jean Louis BONDU, Jean-Yves BRAMOULLÉ, Herveline CABON, Christine DOISNEAU, Renée GALL, Jérémy JAFFRES, Jean-Claude LE BIDEL, Maud LE QUÉRÉ, Gérard LE GUEN, Marie-Michelle LORGERÉ, Valérie NIVEZ, Joël PASCOËT, Raphaël RAPIN, Jean-Yves ROUDAUT, Gwendoline VLAEMYNCK formant la majorité des membres en exercice.

<u>Excusés et représentés</u> : Laurence GUERINET donnant pouvoir à Renée GALL et Mickaël CONQ donnant pouvoir à Herveline CABON,

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales. Monsieur Gérard LE GUEN a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Monsieur Raphaël RAPIN, le maire, propose à l'assemblée, après examen favorable par la commission des Finances lors de sa séance du 06 avril 2023, d'établir le budget prévisionnel à l'équilibre comme suit :

Budget communal - Section de fonctionnement

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à la somme de 2 904 803.07 €.

Budget communal - Section d'investissement

Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à la somme de 2 278 595.52 €.

Monsieur Raphaël RAPIN, le maire, rapporteur, entendu;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable, nomenclature M57;

DÉLIBÉRATION

Le conseil municipal décide par 17 voix « pour »

Article 1 : D'adopter les montants du budget prévisionnel 2023 de la Commune de Guissény comme suit :

- Section de fonctionnement à l'équilibre à hauteur de 2 904 803.07 €
- Section d'investissement à l'équilibre à hauteur de 2 904 803.07 €.

À Guissény, le 13/04/2023

Pour extrait conforme au registre,

Le maire, Raphaël RAPIN

Envoyé en préfecture le 17/04/2023 Reçu en préfecture le 17/04/2023

Affiché le 19/04/2023

ID: 029-212900773-20230417-COMMUNE_BP_2023-BF

Mairie de Guissény - Commune

BP 2023

ARRETE ET SIGNATURES

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session Ordinaire.

A Guissény, le . 13/04/2623

Les membres du Conseil Municipal,

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 15
Nombre de suffrages exprimés : 17
VOTES : Pour : 17

Contre:

Abstention:

Date de convocation : 07 AURIL 2023

Raphaël RAPIN, maire	
Herveline CABON, 1ère adjointe	Calle
Gérard LE GUEN, 2ème adjoint	A.
Renée GALL, 3ème adjointe	h Sh.
Jean-Louis BONDU, 4ème adjoint	
Christine DOISNEAU, 5ème adjointe	Journeaus
Jean-Yves BRAMOULLE, conseiller	
Mickaël CONQ, conseiller	Absent
Laurence GUERINET, conseillère	Absente
Jérémy JAFFRES, conseiller	The same of the sa
Jean Claude LE BIDEL, conseiller	()) ·
Maud LE QUERE, conseillère	Copios &
Valérie NIVEZ, conseillère	Nivez.

Date de mise a ligne: 19.04.2023

Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Affiché le 19.04 1083 ID: 029-212900773-20230417-COMMUNE_BP_2023-BF

Mairie de Guissény - Commune

BP 2023

ARRETE ET SIGNATURES

Joël PASCOET, conseiller	Jacoet
Jean-Yves ROUDAUT, conseiller	peur
Gwendoline VLAEMYNCK, conseillère	
Marie-Michelle LORGERE, conseillère	Drgevé

Certifié exécutoire par le, compte tenu de la transmission en préfecture, le	et de la publication le
	A Guissény, le

Envoyé en préfecture le 17/04/2023 Reçu en préfecture le 17/04/2023

Affiché le 19/04/2023

ID: 029-212900773-20230413-CM23_04011-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES <u>DÉLIBÉRATIONS</u> <u>DU CONSEIL MUNICIPAL DE GUISSÉNY</u> N°CM/23-04011

Date d'envoi de la convocation : 07 Avril 2023

Nombre	de	membres
en exercice		= 17
Présents		= 15
Votants		= 17

RÉUNION DU 13 AVRIL 2023

Demande de fonds de concours auprès de la CLCL pour le financement des travaux de réhabilitation de la Salle Jean FILY

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Raphaël RAPIN, maire.

Étaient présents: Jean Louis BONDU, Jean-Yves BRAMOULLÉ, Herveline CABON, Christine DOISNEAU, Renée GALL, Jérémy JAFFRES, Jean-Claude LE BIDEL, Maud LE QUÉRÉ, Gérard LE GUEN, Marie-Michelle LORGERÉ, Valérie NIVEZ, Joël PASCOËT, Raphaël RAPIN, Jean-Yves ROUDAUT, Gwendoline VLAEMYNCK formant la majorité des membres en exercice.

<u>Excusés et représentés</u> : Laurence GUERINET donnant pouvoir à Renée GALL et Mickaël CONQ donnant pouvoir à Herveline CABON,

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales. Monsieur Gérard LE GUEN a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Par délibération du 15 décembre 2022, le Conseil municipal a validé la réhabilitation de la Salle Jean FILY. Le Pacte financier et fiscal, adopté par le conseil communautaire en novembre 2022, affirme la volonté de la Communauté Lesneven Côte des Légendes (CLCL) d'aider ses communes membres au travers les dispositifs de fonds de concours.

La commune souhaite faire une demande de fonds de concours entrant dans le domaine d'intervention de la Communauté Lesneven Côte des Légendes « **Proximité et attractivité** ».

En effet, la salle omnisports est utilisée par différents publics, comme les scolaires dont le collège Diwan et l'école Sainte Jeanne D'Arc (21h/semaine), les associations sportives (18 h/semaine), l'ALSH les mercredis et durant les vacances scolaires), et de façon ponctuelle par les associations dans le cadre de leurs manifestations et s'avère d' un intérêt communautaire.

Toutes ces entités ont un rayonnement qui dépasse le cercle communal.

Afin de finaliser la construction du dossier, il y a lieu de délibérer afin de solliciter expressément les fonds de concours de la Communauté Lesneven Côte des Légendes.

Rappel du plan de financement prévisionnel :

Dépenses	TTC	Recettes	Montants sollicités	%
Remplacement des bardages	39 000,00 €	Pacte Finistère 2030	60 000,00 €	16%
Désamiantage de la toiture	71 280,00 €	Fonds de concours CLCL	100 000,00 €	26%
Toiture bac acier (1430 m²)	240 240,00€	Total subventions	160 000,00 €	42%
Travaux d'accessibilité	33 000,00 €	Reste à la charge de la commune	223 520,00 €	58%
		Dont FCTVA	62913 €	
Total opération	383 520,00 €	Total opération	383 520,00 €	100%

Envoyé en préfecture le 17/04/2023 Reçu en préfecture le 17/04/2023

Affiché le

ID: 029-212900773-20230413-CM23_04011-DE

DÉLIBÉRATION

Le conseil municipal décide par 17 voix « pour »

Article 1 : D'autoriser le maire à solliciter un fonds de concours auprès de la CLCL à hauteur de 100 000 €.

À Guissény, le 13/04/2023 Pour extrait conforme au registre,

> Le maire, Raphaël RAPIN

Date de mise en ligne: 19/04/2023

Envoyé en préfecture le 17/04/2023 Reçu en préfecture le 17/04/2023

Affiché le 19/04/2023

ID: 029-212900773-20230413-CM23_04012-DE



Finistère Pen-Ar-Bed Tél / Pellg : 02 98 25 61 07

EXTRAIT DU REGISTRE DES <u>DÉLIBÉRATIONS</u> <u>DU CONSEIL MUNICIPAL DE GUISSÉNY</u> N°CM/23-04012

Date d'envoi de la convocation : 07 avril 2023

Nombre	de	membre
en exercice		= 17
Présents		= 15
Votants		= 17

RÉUNION DU 13 AVRIL 2023

Adhesion à la mise en concurrence par le CDG 29

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Raphaël RAPIN, maire.

<u>Étaient présents</u>: Jean Louis BONDU, Jean-Yves BRAMOULLÉ, Herveline CABON, Christine DOISNEAU, Renée GALL, Jérémy JAFFRES, Jean-Claude LE BIDEL, Maud LE QUÉRÉ, Gérard LE GUEN, Marie-Michelle LORGERÉ, Valérie NIVEZ, Joël PASCOËT, Raphaël RAPIN, Jean-Yves ROUDAUT, Gwendoline VLAEMYNCK formant la majorité des membres en exercice.

<u>Excusés et représentés</u> : Laurence GUERINET donnant pouvoir à Renée GALL et Mickaël CONQ donnant pouvoir à Herveline CABON,

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales. Monsieur Gérard LE GUEN a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

EXPOSÉ DES MOTIFS

L'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 a renforcé le dispositif relatif à la protection sociale complémentaire en instituant à compter du 1er janvier 2025 en matière de prévoyance, et du 1^{er} janvier 2026 en matière de santé, une participation financière obligatoire des employeurs publics à des contrats d'assurances (labellisés ou issus d'une convention de participation) souscrits par leurs agents.

Pour répondre à ses obligations réglementaires et aux besoins des collectivités, le conseil d'administration du Centre de Gestion a décidé de compléter l'offre en prévoyance en engageant une démarche visant à proposer aux collectivités et établissements publics affiliés et non affiliés, une convention de participation relative au risque « Santé » à compter du 1er janvier 2024.

A l'issu d'une procédure de mise en concurrence, la convention portera sur un contrat couvrant des dépenses médicales au profit des agents et éventuellement de leurs familles.

Les collectivités territoriales et établissements publics peuvent mettre en œuvre une politique d'action sociale en faveur de leurs agents. La participation financière de l'employeur à des dispositifs sociaux constitue un levier d'attractivité pour attirer de nouvelles compétences et fidéliser les agents déjà en poste dans la collectivité. Le montant de la participation est fixé librement par chaque collectivité.

Le Centre de Gestion du Finistère souhaite soutenir les collectivités territoriales du département dans leur volonté de développer l'action sociale en étoffant son offre de contrats groupes à adhésion facultative des collectivités territoriales (assurance statutaire, prévoyance). Est ainsi proposé un contrat mutualisé de titres restaurant à adhésion facultative.

Le centre de gestion lance une procédure dans le cadre d'une mise en concurrence en vue de sélectionner des prestataires.

La commission de finances s'est prononcée favorablement à cette mise en concurrence sans obligation d'adhésion

Envoyé en préfecture le 17/04/2023 Reçu en préfecture le 17/04/2023

Affiché le

ID: 029-212900773-20230413-CM23_04012-DE

DÉLIBÉRATION

Le conseil municipal décide par 17 voix « pour »

Article 1 : D'autoriser le maire à adhérer à cette procédure, tant pour la mutuelle que pour les tickets restaurant.

À Guissény, le 13/04/2023 Pour extrait conforme au registre,

> Le maire, Raphaël RAPIN